

Aussi ne s'agit il pas des intérêts particuliers de l'une ni de l'autre; puis qu'on a vû dans la chaleur de la dispute, que plusieurs Wigs se sont declarez contre le Bil, & que quelques *Tories* ont opiné en faveur de ce nouvel Acte, par lequel le Parlement Trianaire qui est aujourd'hui assemblé, doit durer encore quatre années, après lesquelles on en convoquera un nouveau, qui siégera sept années; & que successivement le Roi ne les renouvellera que de sept en sept ans; quoique par sa prérogative Royale, on lui laisse la liberté de les proroger ou casser selon son bon plaisir, sous conditions expresses que ceux qu'il convoquera, seront pour sept ans au lieu de trois.

Comme vous souhaitez que je vous fasse un détail des raisons alleguées de part & d'autre. Je vais vous en donner le précis, après vous avoir observé; que c'est dans la Chambre Haute que cette matière commença à être agitée au commencement d'Avril dernier. Qu'à la pluralité des voix, il fut résolu d'abolir l'Acte passé au commencement du Regne du Roi Guillaume, à la priere des Communes d'Angleterre: Car la Chambre Basse avoit demandé avec instance, la convocation d'un nouveau Parlement de trois en trois ans, afin que le peuple fût en droit, par de nouvelles élections, de revoquer les Députés de leurs Communautés, qui seroient reconnus trop attachés aux intérêts de la Cour, au préjudice de la liberté de la Nation. Ceux qui opinerent en faveur de l'établissement d'un Parlement de sept ans, ont soutenu, en *premier lieu*; Que le Roi Guillaume avoit eû ses raisons pour rendre les Parlemens Trianaires: Que par la même